

concurrence avec les dédoublements...

Le SNALC a souligné et condamné la conséquence prévisible de cette réforme: une mise en concurrence des collègues au sein des établissements (comme ce fut le cas pour la réforme du collège) : silence de l'administration...

La question des moyens déployés a soigneusement été éludée par l'administration. La mise en place de la réforme dès la rentrée apparaît peu sérieuse et peu anticipée. Le flou est total et l'impréparation inquiétante. Au départ 11 spé étaient annoncées, puis l'arrêté de 16 juillet n'en a rendu que 7 obligatoires « dans un périmètre raisonnable »...

La formation des nouveaux enseignants, pour le numérique notamment, pose pb: les programmes ne sont pas encore votés, et il reste 4 mois pour former les collègues qui enseigneront à la rentrée... D'autant que l'administration centrale a annoncé une formation de 2 ans (en présentiel et à distance) aboutissant à un DIU (la formation est en cours de conception par la DEGESCO : il s'agirait d'une matière assez générale, pas besoin d'être spécialiste d'informatique... encore du flou...) ; selon quelles modalités ? quel remplacement pour les élèves sans prof ? A moins qu'il ne soit prévu de faire des formations pendant les vacances, auquel cas il serait nécessaire d'en informer les volontaires (candidatures à faire remonter par les chefs avant demain).

Quelques précisions pratiques :

- Les élèves pourront prendre 2 spé rares (sauf artistiques) en même temps, voir 3 selon modalités d'organisation.
- Aucun seuil n'a été avancé pour pouvoir ouvrir un EDS.
 - Pas de nombre minimum d'élève par section, le choix se fait au trimestre 2
 - Par contre, principe de réalité. Quel sens à enseigner à 3, 4, 5 élèves ?

Les DGH seront communiquées à la fin de la première semaine de janvier, comme d'habitude à Montpellier.

- Dans le cas des EDS multi-matières : l'idée est de faire avec l'existant pour limiter les suppressions de postes, d'où le refus de l'administration centrale de flécher les programmes avec précision. Ces disciplines seront vraisemblablement utilisées comme des variables d'ajustement, sauvegardant les postes mais « obligeant » de fait la mobilité fonctionnelle (comprendre qu'on proposera aux collègues d'enseigner une autre discipline en plus de leur matière, ou de voir leur service partagé sur différents établissements...)
 - Sur LCA, le rectorat plaide pour le volontarisme dont il a fait preuve : on a ouvert plus que le constat de départ.
 - Pour numérique et informatique, il y aura une « montée en charge » au cours des années à venir. Le rectorat compte beaucoup sur la mutualisation (avec des conventions).
- Conséquences sur les DHG partagées ? Pas un pbm pour l'administration...

Remarques sur les différents réseaux :

1) Réseau Carcassonne:

Limoux, de l'aveux du Secrétaire Général, est difficile à mutualiser.

12 élèves seulement y font latin/grec en obligatoire et facultatif, cet enseignement est donc en danger.

2) Réseau Narbonne Béziers

Problème de LCA sur Narbonne: Béziers trop loin et pas LCA à Beauséjour!!

L'administration a indiqué que si une option n'est pas offerte dans le public, elle n'est pas offerte dans le privé. Par contre l'inverse est possible.

3) Gard nord

Le Vigan: disparition de l'enseignement art pla obligatoire, plus d'EDS rare dans cet établissement.

Villeneuve les Avignons: mutualisation avec Avignon envisagée, les collègues n'y sont pas favorables: calendrier de vacances? Moyens sur différentes académies?

4) Gard sud

Camus Nîmes: oublié? Quid du privé?

Dhuoda: offre pauvre, tous les EDS du tronc commun ne sont pas proposés → Admin: un changement progressif du profil de l'établissement est envisageable par un jeu d'options particulier.

5) Centre Hérault

- Petites complémentarités sur Sète

-Ailleurs, c'est compliqué, administration : « on en est bien conscient ».

6) Montpellier

Quel avenir pour Combes?

Clemenceau: - NI donné pour le rendre plus attractif
- musique et danse (hors EDS) gardés

St Clément de Rivière: pb. de place pour augmenter les effectifs.

Nouveau lycée dans 4 ans dans au sud-ouest de Montpellier?

7) Réseau Lozère

SES existe actuellement à St Chely d'Apcher dans le privé alors que non proposé dans l'établ. public.

Concurrence très exacerbée entre les 2 établissements. Difficile d'imaginer que la proposition de mutualisation obtiendra l'adhésion des parents. L'option va-t-elle être fermée dans le privé ?

8) Réseau Perpignan

Font Romeu et Bourquin ont dit qu'ils n'étaient pas prêts pour NI: ok à l'horizon 2020

Prades: quid des élèves en art?

